



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012

### 2012 – 44 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT DE LA LOCATION – MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

L'an deux mille douze, le mercredi 7 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 24 octobre 2012, s'est réuni salle Barbara, à l'espace culturel Le Préambule, à LIGNE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 14  
Votants : 14

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

**Excusés:**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul LOYER

**Délibération affichée :** le 8 novembre 2012

**2012 – 44 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION  
POUR LE RENOUELEMENT DE LA LOCATION – MAINTENANCE  
DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,  
Vu le code des marchés publics,

Le SYDELA dispose aujourd'hui d'une flotte automobile de véhicules de service, en location, afin de permettre à ses agents, et notamment aux techniciens du service opérationnel, de se déplacer quotidiennement sur l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique, au plus près des collectivités et des chantiers.

L'actuel marché de location arrive à échéance en avril 2013 et il convient de le renouveler.

Le montant global des prestations n'excédera pas les 206 000 € HT. Le marché sera donc mené en procédure adaptée.

Le comité décide, après en avoir délibéré :

- De lancer une consultation pour un marché dont les caractéristiques seront les suivantes :
  - Location et maintenance de la flotte automobile du SYDELA, soit 20 véhicules.
  - Marché de service, sans formalité préalable,
  - Marché d'une durée de deux ans avec une variante obligatoire pour une durée de trois ans,
  - Début d'exécution du marché : avril 2013.
- D'autoriser M. le Président à mener la consultation et à retenir la solution (option de base sur 2 ans ou variante sur 3 ans) qui lui semblera la plus économiquement satisfaisante,
- D'autoriser M. le Président à signer les différentes pièces du marché.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Bernard CLOUET

